



# **Bessans**

## **Haute Maurienne**

### **Vanoise**

## **Compte rendu du Conseil de Régie du 24 Janvier 2020**

### **Présents :**

Mrs Alain LUBOZ, Daniel PERSONNAZ, Valentin VINCENDET  
Mme Françoise Renou.

### **Absents :**

M. Victor PERSONNAZ, procuration à M. Alain LUBOZ  
M. Lucien VINCENDET, procuration à M. PERSONNAZ Daniel  
M. Loïc PERSONNAZ.

**Secrétaire de séance :** Alain LUBOZ

### **Ordre du jour :**

- 1) Validation du projet de microcentrale hydroélectrique sur le « Ré Bruyant ».
- 2) Validation des statuts de la Régie Electrique

### **1) Validation du projet de microcentrale :**

Monsieur le Président de la Régie Electrique rappelle au Conseil de Régie le projet étudié depuis 2017 concernant la micro centrale hydroélectrique sur le « Ré Bruyant ».

Des échanges réguliers ont eu lieu avec les services de l'Etat, préalablement au dépôt du dossier de demande d'autorisation. Par ailleurs, l'idée de mettre en place un partenariat entre la Régie Electrique et Edf a été étudiée, dont les points clés seraient les suivants :

- Une proposition avec participation d'Edf à hauteur de 40 %.
- La création d'une société de projet dédiée.

Le Conseil de Régie valide à la majorité le projet de microcentrale hydroélectrique sur le « Ré Bruyant »

**Vote : Pour : 04, contre : 02 (M. Daniel PERSONNAZ, M. Lucien VINCENDET).**

### **2) Validation des Statuts de la Régie Electrique :**

Le Président de la Régie expose au Conseil de Régie que le fait de mettre à jour les statuts de la Régie, datant de 1995 sous le nom de « Règlement Intérieur » permettrait à la Régie de pouvoir exercer toutes activités connexes ou complémentaires à ses activités principales, existantes ou pouvant exister ultérieurement (notamment en lien avec les énergies renouvelables).

Cela comprend la création de microcentrales et la vente de leurs productions, ce qui n'était pas mentionné dans le règlement intérieur de 1995.

Le Conseil de Régie valide à l'unanimité les statuts de la Régie Electrique tels que proposés.

**Vote : Pour 06.**

*Le Président,  
Alain LUBOZ*